

Bibliographie générale

1-ASSOULY-PIQUET C.& BERTHIER-Vittoz Francette, Regards sur le handicap, Coll. Interfaces, Hommes& Perspectives/ Desclée De Brouwer,1994.

2- MORVAN J.S., Analyse des attitudes parentales face à l'enfant mongolien. Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Caen, 1976.

3-MORVAN J.S., Représentations des situations de handicaps et d'inadaptations chez les éducateurs spécialisés, les assistants de service social et les enseignants spécialisés en formation, Ed CTNERHI/P.U.F., 2 tomes, 1988.

4-PAICHELER H, BEAUFILS B.,EDREI C., Des comportements vis à vis des handicapés physiques, les Cahiers du CT-NERHI, N° 16, 1981.pp 5-15.

5-PIQUET C., Le regard brisé, autour des représentations du handicap. film vidéo BVU Pal, 55'.ENS de Fontenay-Saint-Cloup,CCAS,1988.

6-STICKER H.J.Corps infirmes et sociétés, Paris, Aubier 1982.

convient de promouvoir non seulement l'information visant à faire connaître au grand public les individus handicapés (c'est à dire celle qui met en lumière leur identité, leur vie familiale, scolaire, professionnelle et sociale) mais également l'information destinée à leur enrichissement individuel.

Si la première va contribuer à briser la culture ou la loi du silence observée ou pratiquée jusqu'à nos jours par la société dans sa globalité à l'encontre de ses êtres handicapés, la seconde va leur permettre d'assouvir leur curiosité relative au domaine scientifique, technique, culturel ou artistique etc. de même qu'elle va les aider à cultiver et à développer leur intelligence, leur sensibilité, leur goût, leur talent et à les mettre au service du développement économique et culturel de la société. Certes, il s'agit là d'un travail lent et difficile. Il implique beaucoup de conviction et d'engagement mais c'est le prix à payer ou le sacrifice à consentir si on veut que nos concitoyens handicapés aient une place réellement active au sein de la société .

-l'intelligence, l'esprit d'analyse et de critique ainsi que le pouvoir d'anticipation etc.

Mais comment l'enfant handicapé va-t-il développer ces capacités quand on sait qu'il est presque confiné à vivre dans un isolement total par rapport au monde extérieur ? Aussi comment va-t-il les acquérir et les faire développer s'il continue à être sciemment ou inconsciemment oublié ou boycotté par les mass-médias et qui représentent les moyens les plus privilégiés de transmissions de stimulations extérieures à caractère scientifique, éducatif et socioculturel ? En effet, il n'est pas malaisé de relever que l'enfant handicapé est presque confiné dans une situation d'isolement total. Toute sa vie se déroule soit en milieu familial soit milieu institutionnel spécialisé. Il est presque totalement privé de stimulations extérieures à caractère éducatif, culturel, Scientifique etc. surtout de celles qui sont occasionnées ou véhiculées par les différents moyens d'informations et qui sont pourtant nécessaires à la structuration, au développement, et à l'épanouissement de sa propre personnalité. Pour casser ce « mur d'isolement » qui empêchent les enfants handicapés de se développer harmonieusement et de s'intégrer d'une manière active au sein de la société, il convient à notre avis, de mener ou de promouvoir dans un premier temps en plus des actions de sensibilisation du grand public, des campagnes d'information spécifiques aux responsables et aux professionnels de tous les secteurs de l'information (presse écrite et médias audio-visuels) axées fondamentalement sur la réalité du handicap et des handicapés. Et il importe dans ces campagnes de leur montrer que le handicap n'est pas toujours ou ne rime pas toujours avec limitations, incapacités, inadaptations, drame etc. mais il signifie aussi des restes à développer, des potentialités à explorer, des tabous à dépasser, des préjugés à bannir etc. En agissant de cette manière nous les amenant progressivement à faire passer d'une représentation négative à une représentation positive du handicap et du sujet handicapé. Et si on réussit ce changement, ils vont par la même occasion non seulement prendre du recul par rapport aux images combien négatives qu'ils ont fabriquées, montées et véhiculées jusque-là à la société (on nous présente presque toujours l'image du handicapé en situation de manque, de difficulté, demandant de l'aide et de la compréhension à son entourage) mais aussi de cesser de regarder ou plus exactement de penser que le handicapé « passe mal » ou « se consomme mal » au sein de la société. Dans un deuxième temps, il

Quel est l'impact (ou les réactions) attendu ou visé ? Là aussi s'agit-il de compréhension, d'acceptation, d'amour, d'aide etc.

Qu'elle est la cible visée ? C'est à dire le public que l'on cherche à toucher ou à qui on veut s'adresser(veut-on toucher un milieu professionnel spécialisé comme les médecins, les éducateurs, les travailleurs sociaux , les managers d'entreprises ou au contraire une catégorie de simples citoyens tels les écoliers ou les femmes au foyer...).

Qui parle ? ou quelle est la personne la mieux indiquée pour s'exprimer sur le handicap et le sujet handicapé ? Est- ce la personne valide, la personne handicapée, le spécialiste en information ou le spécialiste en handicap etc. ?

Quels moyens doit-on utiliser ? Doit-on faire appel à la télévision, au cinéma, à la radio ou au contraire utiliser les affiches et les slogans ?

Quels sont les thèmes essentiels à propager ?

Et en dernier lieu de qui parle-t-on ? Et quelle approche doit-on utiliser ? C'est à dire est-il judicieux de parler des handicapés dans leur diversité ou dans leur totalité ou bien cibler une seule catégorie d'handicapés ? Certes, même en posant ces questions on est conscient qu'on arrive pas à couvrir la variété et la densité des problèmes vécus par les handicapés mais quand on les soulève elles conduisent au moins à donner une orientation et un sens aux actions entreprises.

-Ensuite, parce qu'elle constitue un puissant moteur d'épanouissement individuel, de socialisation donc d'intégration sociale et d'éducation à la citoyenneté. Surtout si elle comporte un volet ou une dimension relative à l'enrichissement des différents secteurs de la personnalité individuelle des handicapés. Car L'intégration comme l'exercice de la citoyenneté requièrent en premier lieu de l'individu l'acquisition et la mise en œuvre d'un ensemble de capacités d'ordre intellectuel, affectif, moral et social .Parmi ces facultés qui méritent d'être citées ici figurent en premier lieu :

-La connaissance et la compréhension de son environnement géographique, juridique économique, culturel et social ;

-L' autonomie intellectuelle et affective entendue non pas dans le sens de fermeture, de repli sur soi même ou de renoncement à l'autre mais dans le sens d'ouverture et de gestion de ses interactions donc de ses multiples dépendances ;

souligner cet aspect- que les personnes handicapées sont encore marginalisées. Si on prend les enfants, on constate que leur éducation se fait généralement (hormis bien sûr quelques expériences isolées d'intégration en milieu scolaire ordinaire) au niveau des institutions spécialisées qui fonctionnent presque sans communication ni avec les établissements relevant de l'éducation nationale, ni avec les administrations locales, ni avec son environnement ou son espace social en général. De même si l'on se penche sur les sujets plus âgés ou sur les adultes on ne manque pas de constater que la grande majorité d'entre eux- y compris ceux qui sont passés par des centres spécialisés -n'ont pas accédé au monde du travail non pas uniquement à cause de la saturation du marché de l'emploi mais en raison aussi de la méconnaissance de la plupart des employeurs des aptitudes ou des capacités professionnelles des handicapés. Nous avons délibérément évoqué ces deux exemples pour mettre en évidence la vie marginale que mène actuellement nos concitoyens handicapés et qui est bel et bien induite par l'ignorance, les préjugés, les stéréotypes, les idées reçues, les clichés sociaux bref par un type de mentalité sociale. D'ailleurs, si on tente de raisonner autrement on trouve toute les peines du monde à expliquer le fondement de cette espèce de mise à l'écart de la personne handicapée du circuit éducatif normal, de la vie professionnelle et sociale ordinaire.

5-Conclusion et suggestions

Pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des handicapés, il est grand temps de mener des actions de sensibilisation de grande envergure à destination du grand public pour bousculer ou changer cette mentalité sociale qui est pour le moins qu'on puisse dire largement en décalage non seulement par rapport à la philosophie ou à la morale humaine mais également par rapport au progrès du savoir et du savoir-faire spécifique au domaine du handicap ou de l'inadaptation en général. Seulement pour réussir ces actions il convient de poser ces questions qui sont devenues désormais classiques dans le champ de la communication et de l'information :

Quel est l'objectif recherché ou assigné à chaque action ? S'agit-il par exemple d'un simple d'appel à la prévention ou bien il est question d'une intervention visant l'inculcation d'un éventail de connaissances sur le handicap c'est à dire sur son étiologie, sa typologie et ses conséquences etc.

risque d'avoir des retentissements négatifs car elle génère, la méconnaissance, l'incompréhension, le rejet, l'ostracisme etc. qui compromettent grandement toutes les stratégies nationales d'intégration.

4- conséquences du déficit d'information sur l'intégration des handicapés :

Aucun groupe social, à fortiori s'il est minoritaire, comme c'est le cas des handicapés ne peut participer à égalité de droits et de devoirs à la vie de la communauté, si les autres ignorent ou méconnaissent ses aspirations et ses difficultés. La société ou la communauté a tendance à accepter que ce qu'elle connaît.

Si on adhère à ce principe de base, il devient approprié pour nous de préconiser- en plus bien sûr du renforcement ou de l'intensification des actions jusque-là déployées en matière de structures d'accueil, de formation et d'équipement - l'élaboration d'une véritable politique d'information visant à faire connaître le handicap et le sujet dont il est porteur à tous les membres de la société.

Pour nous, cette politique d'information renvoie à cette action concertée sur les objectifs recherchés, les contenus à déployer, les moyens à mettre en œuvre, la cible retenue ou le public visé ainsi que les instruments d'évaluation à appliquer. Et pour qu'elle soit de qualité, il est nécessaire, selon nous, de la faire reposer sur les résultats d'un diagnostic portant sur l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation préalablement menées au sein de la société. Nous préconisons la promotion de cette politique d'information en faveur de nos enfants handicapés pour au moins ces raisons :

D'abord parce que l'intégration telle que nous l'avons antérieurement définie n'est pas seulement affaire de structures d'accueil (ou de centres de prise en charge), de personnels médico-psychologiques spécialisés, d'interventions éducatives, rééducatives ou thérapeutiques soigneusement menées et d'appareillages adaptés, elle est aussi et surtout une affaire de mentalité sociale à faire avancer ou à faire évoluer. En effet, notre société a beaucoup investi sur le plan matériel et technique durant ces deux dernières décennies en matière de prise en charge des handicapés, mais il n'est pas très difficile de relever – et c'est très regrettable de

encore dépourvue de valeur sociale. Cette conception négative rend la parole des handicapés ainsi que le discours sur l'être handicapé c'est à dire sur son vécu, ses activités, ses préoccupations et ses projets d'avenir futiles, sans intérêt ou sans grande valeur. En d'autres mots ils ne sont pas du tout « commercialisables » ou socialement « consommables ». Sinon comment expliquer ce désinvestissement pour ne pas oser dire ce manque d'engouement ou d'intérêt qu'affichent jusqu'alors l'ensemble des producteurs ou des acteurs de l'information aussi bien à l'encontre de l'expression des handicapés qu'à l'égard de toute forme d'élaboration de discours sur le sujet handicapé. Surtout quand on sait que ce groupe social même s'il est minoritaire présente une très forte visibilité sociale. Autrement dit c'est un groupe difficile à écarter, à éluder de la conscience ou plus précisément à oublier ou à effacer facilement de notre champ perceptif ou visuel. En effet, il est pratiquement impossible tant pour l'homme « technicien » ou « spécialiste » versé dans les métiers de l'information que pour le commun des mortels de ne pas remarquer, voir, situer ou distinguer la présence ou l'émergence de la personne handicapée sur l'espace public ou l'espace social surtout quand le handicap est apparent, visible et surprenant (comme c'est le cas d'un sujet ayant un corps déformé, d'un cas tétraplégique, ou d'un individu à visage défiguré etc.). Et dans la plupart des cas cette reconnaissance ou cette identification n'est pas neutre. Elle est généralement accompagnée soit d'un regard – évidemment non ordinaire car il est question surtout du regard scrutateur, de curiosité, de gêne, d'angoisse et de réprobation- soit de réflexions ou de commentaires qui transgressent les règles de base les plus élémentaires de la vie sociale ou communautaire. Ces réactions collectives ou sociales gênantes, blessantes voire humiliantes pour les sujets handicapés sont certainement à contre-courant du discours officiel qui ne cesse de rappeler ou d'affirmer que ce groupe d'individus sont membres à part entière de la communauté, que leur dignité et leur valeur personnelle sont préservées.

Cependant leur résurgence quotidienne sur la scène publique compromettent sérieusement l'intégration sociale de cette catégorie de citoyens. Nous entendons par intégration sociale la capacité de vivre avec les autres, de vivre au milieu des autres et la possibilité d'accéder aux responsabilités familiales, sociales et professionnelles c'est à dire de jouir et d'exercer pleinement les droits et les devoirs propre à tout être normal. Or l'intégration nécessite l'information et son absence ou même sa carence

Pour se rendre compte de cette réalité plus ou moins amère pour une société qui a officiellement inscrit au centre de ses préoccupations la problématique d'intégration des personnes handicapées nous n'avons qu'à nous pencher sur le contenu des organes d'information qu'il soient de nature public et privé, écrite ou audio-visuelle en essayant de répondre à cette série d'interrogations :

Quel est le volume horaire accordé annuellement par la télévision algérienne à la question des enfants handicapés ?

Quel est le nombre d'articles publiés jusque-là sur les personnes handicapées ?

Combien de documents audio-visuels ou sonores ont été élaborés au sujet des handicapés ?

Quel est le nombre d'émissions consacrées par les radios locales sur le thème des handicapés ?

Combien de films ont été produits sur les personnes handicapées ?

Existe-il un journal ou une revue en braille pour les déficients visuels ?

Quel est le nombre exact d'émissions éducatives et culturelles sous-titrées qui ont été programmées jusque-là par la télévision aux enfants sourds-muets ?

Même s'il nous est aisé de multiplier à volonté nos questionnements sur ce sujet, nous préférons nous arrêter à ce niveau parce que nous estimons que les éléments de réponses que nous sommes en mesure d'apporter à cet ensemble d'interrogations nous renseignent déjà sur la rareté voire l'absence d'apparition quasi-totale de la thématique du handicap ou des individus handicapés au niveau de notre espace médiatique national.

3-Le pourquoi du déficit d'information :

Cette absence ou ce déficit d'information en matière du handicap pose, à notre avis, le problème de la conception ou de la représentation que se font les professionnels de l'information et de la communication du handicap et de la personne handicapée. De même qu'elle nous renseigne en filigrane sur la valeur sociale de l'information relative à cette catégorie de citoyens. En effet, nous estimons que la personne handicapée est toujours perçue beaucoup plus en termes de manque, de carence et de déficit qu'en termes de possibilité, de capacité, de potentialité ou de pouvoir. Elle est

d'enfants handicapés. Ce déficit voire cette absence de politique d'information a conduit à la ritualisation de la médiatisation de la question du handicap et du sujet handicapé en Algérie ce qui a hypothéqué sérieusement l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées dans notre société.

2- Le déficit d'information sur les personnes handicapées en Algérie :

Le déficit d'information sur les personnes handicapées peut être déterminé à travers deux signes essentiels.

Le premier est la ritualisation de l'information sur la problématique du handicap et des personnes handicapées.

En effet, il n'est pas difficile de constater que les sujets handicapés ne sont médiatisés que lors de ces événements exceptionnels :

Le 3 décembre qui symbolise la journée mondiale des sujets handicapés ;

Le 14 mars qui représente la journée nationale des personnes handicapées ,

Le 1^{er} juin qui renvoie à la journée internationale de l'enfance ;

Le 16 juin qui correspond à la journée Africaine de l'enfance ; et quand ces médias abordent cette question du handicap et des handicapés ils se limitent ou se contentent uniquement de mettre l'accent sur :

Soit sur les infrastructures mises en places au profit des handicapées que ce soit sur le plan régional ou national ; Soit sur les actions conjoncturelles pour ne pas dire circonstanciellles menées par les administrations locales ou centrales en faveur des personnes handicapées ;

Soit sur les activités culturelles ou sportives qui ont été organisées à leur intention en milieu institutionnel. Il y'a en quelque sorte une instrumentalisation de l'information à des fins politiques ou idéologiques. Et en dehors de ces événements majeurs il n'est pas du tout déplacé de dire que l'enfant handicapé est systématiquement évacué ou exclu du champ informationnel ou de l'espace médiatique national .

Le second signe est la rareté des documents ou d'émissions consacrés à la problématique du handicap et des handicapés.

Si nous prenons la charte nationale de l'époque, nous pouvons relever non seulement la reconnaissance de l'état des personnes handicapées mais aussi et surtout son engagement à leur assurer un enseignement, une formation et un emploi compatibles avec leur état en vue évidemment de favoriser leur insertion sociale. Ces aspects sont nettement perceptibles au chapitre 6.titre12 de la charte nationale où nous pouvons lire que l'état se donne comme souci majeur l'intégration sociale des handicapés « grâce à un enseignement et une formation adaptés à leur conditions spécifiques. Cette intervention doit s'attacher d'une manière particulière au cas des enfants, de façon à les préparer dès leur jeune âge aux tâches qui leur sont accessibles. La constitution a consacré à son tour le droit des enfants handicapés à l'instruction, à la formation et à l'intégration socioprofessionnelle. Ce droit est implicitement annoncé par l'article 41 qui stipule que : « l'état assure l'égalité de tous les citoyens en supprimant les obstacles d'ordre économique, social et culturel qui limitent en fait l'égalité entre les citoyens, entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous les citoyens à l'organisation politique, économique, sociale et culturelle ». Le code de la santé de 1976 a clairement affirmé que « tout enfant atteint d'un trouble du comportement, d'une infirmité motrice ou sensorielle ou d'une déficience mentale a droit à sa réhabilitation et à sa réinsertion sociale ». Et pour permettre aux enfants handicapés d'exercer ce droit, le code de la santé a préconisé « la création de centres médico-pédagogiques et de centres d'enseignement spécialisés pour les prendre en charge sur le plan du traitement , de l'éducation, de la rééducation et de l'insertion sociale ». Un nouveau souffle a été donné aux efforts d'intégration des handicapés par la création en janvier1982 du secrétariat d'état aux affaires sociales chargé d'étudier, d'élaborer et de proposer les mesures ayant pour but de traduire concrètement l'intervention de l'état en faveur notamment des personnes handicapées. Depuis cette date tous les textes fondamentaux du pays n'ont pas manqué de souligner le droit de cette catégorie de citoyens à vivre dans la dignité et exercer pleinement leur citoyenneté.

Seulement il y a lieu de signaler que cette politique d'intégration sociale des enfants handicapés n'a pas été soutenue par une politique d'information visant à informer le grand public ou les membres du corps social tant sur les capacités que sur les difficultés des différentes catégories

L'Enfant Handicapé en ALGERIE: du déficit d'information aux difficultés d'intégration sociale.

Dr. BOUDERSA Leulmi

Université de Annaba

<p>Résumé:</p> <p>Si l'Algérie a mis -en oeuvre une politique d'intégration des enfants handicapés a partir de 1976 pour leur insertion dans la société il demeure regrettable que cette politique bienveillante n'a pas été soutenue par une politique d'informations par le medias (presse écrite et audio visuel) a part quelques manifestations de circonstances et dont les conséquences sont quasi-nulles. Cette réflexion a pour but la mise en œuvre d'une véritable politique d'informations a destination des enfants handicapés.</p>	<p>المخلص:</p> <p>تبدأ سياسة الإدماج لذوي الاحتياجات الخاصة بالجزائر من التعرف إلى طبيعة إعاقاتهم ، وبرغم الجهود القائمة لتكفل ناجع بهذه الفئة ، إلا أن غياب السياسة الإعلامية الضرورية ساهم إلى حد بعيد في تغييب البيئة الاجتماعية الملائمة للإدماج الحقيقي .</p> <p>وتأتي ورقة البحث هذه لتسلط الضوء على أهمية رفد السياسات الاجتماعية بخطاب إعلامي ينفع بالذهنية الاجتماعية نحو وعي كامل بأهمية العمل التشاركي لضمان إدماج حقيقي للفئة المقصودة في الحياة الاجتماعية .</p>
--	--

1-Introduction et position du problème :

L'Algérie a véritablement développé une politique d'intégration en faveur des enfants handicapés. Nous entendons par politique d'intégration l'ensemble des interventions initié par l'état en vue de repérer les sujets handicapés et de leur assurer un traitement, une éducation, une formation et un emploi leur permettant d'exercer pleinement leur citoyenneté. Cette politique a commencé à se préciser à partir de 1976. C'était -rappelons le- l'année durant laquelle il y a eu d'une part l'adoption de la charte nationale et de la constitution et d'autre part la promulgation du code de la santé.